

CONCOURS « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »

Chaque année, depuis 1991, la Ligue des droits de l'Homme organise le concours national « Ecrits pour la fraternité », anciennement appelé « Poèmes et lettres pour la fraternité ». En proposant aux élèves des établissements scolaires de s'exprimer librement sur un thème lié aux droits de l'Homme, notre association souhaite apporter sa contribution à la formation de celles et ceux qui seront les citoyens de demain.

Depuis 1997, les créations soumises à la sélection des jurys (au niveau local puis national) doivent répondre à une thématique commune, liée à une question de société. En revanche, la forme du texte est libre (dessins, graphismes, vidéos, musiques etc.). Le concours peut ainsi s'inscrire dans les activités ou projets pédagogiques organisés par les enseignants.

SOMMAIRE

- **Présentation : concours de « Ecrits pour la fraternité »**
 - Quel intérêt ?
 - Quel public ?
 - Quel thème ?
 - Le calendrier et les modalités
- **Vade-mecum : suggestions pour améliorer la participation au concours 2018/2019**
 - Contacts et relais utiles
 - Les moyens à mobiliser
 - Jury et cérémonie de remise des prix
 - Les écrits primés en ligne



PRÉSENTATION

Concours des écrits pour la fraternité en bref

QUEL INTÉRÊT ?

- Contribuer à former de manière ludique les citoyens de demain.
- Susciter la réflexion et l'expression chez les enfants et les jeunes sur un thème touchant à la fraternité, à la solidarité, en les invitant à créer des œuvres originales, personnelles ou collectives.
- Réunir autour d'un même thème des personnes d'horizons différents : jeunes, parents, enseignants, éducateurs, militants associatifs, élus municipaux,... Établir des liens durables entre ces différents acteurs au niveau des quartiers et des villes dans un même souci de faire vivre la démocratie et d'animer la vie de la cité. Sensibiliser ces différents acteurs à ce qui constitue quotidiennement l'action de la Ligue des droits de l'Homme.
- Permettre aux élèves des établissements spécialisés (IME, IMPRO, EREA, ITEP) de dépasser leur handicap grâce à ce concours qui est à la fois l'occasion d'un éveil à la citoyenneté et d'une initiation artistique.
- Médiaiser les temps forts du concours - lancement de l'opération et remise de prix - afin de diffuser une information et susciter une réflexion auprès du grand public sur ce que sont, en théorie et en pratique, les droits de l'Homme. Le concours s'insère ainsi complètement dans les objectifs fondamentaux de la LDH.
- Développer le rayonnement de la LDH et être un acteur de référence sur le thème des droits de l'Homme.

QUEL PUBLIC ?

Chaque année, ce sont entre 2 000 et 4 000 jeunes et plus d'une centaine d'établissements scolaires qui participent au concours dans toute la France.

Ce concours s'adresse aux enfants et aux jeunes de la maternelle au lycée ainsi qu'aux jeunes des établissements et classes spécialisés.

- Ils sont répartis en plusieurs catégories : grandes sections, CP, CE1 / CE2, CM1, CM2 / 6^e, 5^e / 4^e, 3^e / lycées et formations professionnelles / établissements et classes spécialisés : IME-IMPRO-EREA-ITEP (les ULIS et SEGPA sont intégrées aux écoles ou collèges) / structures extérieures à l'Education nationale (centre de loisirs, conseil municipal de jeunes, etc.).

Les enseignants ne sont pas seuls à s'intéresser à ce type d'initiative. Un nombre croissant de bibliothécaires, documentalistes, associations périscolaires, etc. s'associent aux initiatives, locales et nationales, suscitées par ce concours qui leur permettent de faire mieux connaître et de valoriser la nature de leurs activités (exposition, spectacle, etc.).

QUEL THÈME ?

Ainsi en guise d'exemples, en 2016-17 le thème était : « *Du pain en temps de paix est meilleur que du gâteau en temps de guerre.* » et en 2017-18 « *Ouvrez-moi cette porte où je frappe en pleurant* ». Pour l'année 2018-2019, le thème sera l'égalité : « *L'égalité mes frères n'existe que dans les rêves mais je n'abdique pas pour autant* » (chanson *Le bruit et l'odeur* de Zebda).



LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS

Mai :

Sélection du thème du concours par les membres du Bureau national de la LDH et les membres du jury national du concours.

Août/Septembre :

Réalisation et envoi de la plaquette de présentation du concours aux sections locales de la LDH présentes dans toute la France.

Septembre :

Les sections prennent contact avec les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, centres de documentation...), les associations d'élèves, les associations de parents d'élèves, les bibliothèques et les médiathèques, les centres de loisirs, les clubs, les associations culturelles périscolaires...

Septembre/avril :

Les sections organisent les jurys chargés de sélectionner les écrits, puis de primer leurs auteurs au niveau local. Les écrits sélectionnés sont ensuite transmis au siège de la LDH. Six œuvres maximum doivent être sélectionnées dans chaque catégorie (trois individuelles et trois collectives).

Janvier/juin :

Recherche de partenaires au niveau local et national afin de trouver des lots pour récompenser les lauréats et organiser la médiatisation des séances de remise des prix (spectacle, exposition, etc.).

Avril/mai :

Les établissements et individuels participants doivent envoyer leurs œuvres à la section locale avant le 1^{er} avril 2019. La section doit ensuite renvoyer les meilleures œuvres sélectionnées (les deux meilleures œuvres individuelles et les deux meilleures œuvres collectives (écrites et graphiques confondues) de chaque catégorie) au siège avant le 23 avril 2019.

Au niveau national, le jury composé de personnalités du monde associatif, de la littérature et de la presse (écrivains, éditeurs...) sélectionne une cinquantaine de lauréats.

Juin :

Cérémonie de remise des prix nationale à Paris.



VADE-MECUM

Concours « Ecrits pour la fraternité »

Dans le cadre de leurs programmes et actions d'éducation à la citoyenneté, nombre d'établissements scolaires, et plus particulièrement leurs enseignants, sont désireux de bénéficier du concours de « spécialistes » susceptibles de leur apporter matériaux, illustrations, supports adaptés au public scolaire et de donner aux jeunes un éclairage sur les questions évoquées.

Ce besoin, qu'il soit latent ou exprimé, représente une évidente opportunité pour les sections locales de la LDH ; d'autant que notre association bénéficie de l'agrément Education nationale.

Certes organiser le concours représente, notamment la première année, une dépense en temps et capacité de persuasion non négligeable ; mais cet investissement est très rentable, à la fois parce qu'il permet d'élargir l'audience de la LDH au-delà du cercle des scolaires qui participent au concours (leurs parents, les responsables d'activités périscolaires, les bibliothécaires, les élus locaux, la presse, etc.) et parce que, au fil des ans, il conduit à la constitution d'un réseau.

Pour guider ceux qui se lancent dans l'organisation de ce concours – ou voudraient s'y lancer, mais ne savent pas comment s'y prendre – voici donc un petit vade-mecum. Il n'a aucune valeur normative ; ce sont juste des pistes suggérées par ceux qui ont acquis une certaine expérience et connaissent bien les rouages de l'Education nationale.

CONTACTS ET RELAIS UTILES

Bien évidemment, les établissements scolaires représentent la cible à privilégier puisque c'est, en grande majorité, dans ce cadre que les candidats participent au concours. Ne pas oublier toutefois toutes les structures périscolaires et les associations qui peuvent appuyer et relayer la communication de la section/fédération, apporter des informations utiles aux candidats, ou même organiser le concours. Pensez également aux réseaux sociaux, ils peuvent augmenter considérablement la visibilité de l'événement et le nombre de participants.

1 - Les établissements scolaires

Si le concours n'a encore jamais été organisé dans le département, ou si vous souhaitez l'élargir, il est recommandé de prendre contact avec l'Inspecteur d'académie, à tout le moins de lui adresser un courrier l'informant de votre initiative. Joindre à ce courrier un document présentant le concours et son thème, ainsi que la « carte d'identité » de la section/fédération. Ce même dossier pourra être utilisé dans les prises de contact avec les établissements scolaires et autres relais d'information.

➤ Quels établissements scolaires contacter ?

Dans le dossier de présentation du concours réalisé par le siège de la LDH, figure une fiche sur les modalités de participation (cf. fiche de participation des enfants). Toutes les catégories de classement des candidats y sont précisées. Elles se regroupent autour de cinq types d'établissements :

- école maternelle et enseignement primaire
- collège
- lycée
- établissements spécialisés
- structures extérieures à l'Education nationale

Vous pouvez également contacter votre académie qui peut constituer un relais d'information essentiel auprès des établissements ci-dessus.

➤ Ecoles maternelles et primaires :

- Proposer au directeur une réunion avec l'ensemble du personnel enseignant au cours de laquelle serait présentée la LDH ainsi que les modalités de participation au concours des écrits et le thème du concours. En sensibilisant les enseignants à ce thème, nous pouvons être certains que le message sera bien transmis aux enfants. C'est d'autant plus utile que c'est aussi une façon de faire mieux connaître les champs d'action de la LDH.



- Proposer de faire des interventions dans les classes en cours d'année.

➤ **Collèges, lycées, établissements spécialisés (IME, IMPRO, EREA, ITEP) et classes spécialisées (ULIS, SEGPA)**

- Demander au proviseur/principal l'autorisation d'assister à une réunion de professeurs afin de présenter le concours, d'expliciter le thème choisi, les divers aspects des questions soulevées et leur importance au regard des droits fondamentaux.
- S'adresser plus particulièrement aux professeurs de français ou à d'autres professeurs selon le thème du concours (par exemple, sur le thème « *L'égalité, mes frères, n'existe que dans les rêves mais je n'abdice pas pour autant* », contacter les professeurs de français, littérature, sciences économiques et sociales...).
- Contacter le centre de documentation de l'établissement et y déposer la plaquette du concours.
- Demander l'autorisation d'intervenir dans les classes pour présenter les actions de la LDH ainsi que le thème du concours de l'année. Se faire éventuellement accompagner d'un représentant d'une association locale liée au thème du concours.
- A noter que les participations de classes ULIS et SEGPA sont à enregistrer dans les catégories écoles ou collèges, et non pas dans la catégorie des établissements spécialisés.

2 - Les relais de diffusion de l'information

Ils sont multiples, et trop souvent sous-estimés. En les mettant à contribution (ne serait-ce qu'en leur demandant de diffuser l'information, sans autre engagement), vous multiplieriez l'impact des contacts que vous aurez pris avec les enseignants.

➤ **Au sein des établissements**

- Contacter les associations de parents d'élèves.
- S'adresser au journal du lycée ou du collège et faire passer (ou mieux encore, le faire rédiger par les élèves). Demander de mettre une affiche sur les panneaux d'affichage de l'établissement : affiche au format A4 (pensez à l'agrandir en A3) en pièce jointe à ce mail.
- Faire insérer un lien vers le site de la LDH sur les sites Internet des académies, des lycées, des associations, etc.

➤ **Les réseaux sociaux**

N'hésitez pas à partager des post sur le concours et l'ouverture des inscriptions sur les comptes Facebook et Twitter des sections/fédération LDH mais également sur les pages en lien avec le concours (page Facebook des bibliothèques, des lieux culturels, des écoles, etc.).

➤ **Bibliothèques et médiathèques**

C'est un lieu de passage. Les candidats de collèges et lycées pourront avoir besoin de consulter des documents,...

- Rencontrer les bibliothécaires et leur demander l'autorisation de déposer une affichette, un dépliant présentant le concours.
- Et pourquoi ne pas en profiter pour mettre à disposition les publications de la LDH ?
- Voir s'il n'y aurait pas la possibilité, à l'occasion de rencontres avec des auteurs, d'expositions sur un poète, un auteur, etc. d'intervenir pour présenter le concours.

➤ **Centres de loisirs et autres**

Les centres de loisirs, les centres de vacances, les centres aérés et les MJC organisent parfois des ateliers « poésie » ou des ateliers « lecture », au cours desquels pourrait être présenté le concours. Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas leur suggérer d'en organiser ?



➤ Associations

Ce sont des relais d'information, surtout celles avec lesquelles la section a l'habitude de travailler. Et, selon le thème du concours, ce sont des sources d'information pour les candidats.

- Contacter la mairie ou la maison des associations de la ville pour obtenir la liste des associations locales.
- S'adresser aux clubs et associations culturelles périscolaires (clubs de lecture, de poésie, écoles de musique et de danse, cours de dessin, etc.).
- Prendre contact avec les associations spécialisées qui interviennent dans un domaine proche du thème du concours (associations locales d'immigrés, d'aide aux migrants...).

En outre, vous pouvez associer à l'organisation du concours d'autres associations œuvrant sur des thématiques ayant un lien avec le thème du concours et présentes au niveau local. Cela devrait permettre d'élargir son audience et d'identifier des partenaires stables pour les années suivantes.

Cette collaboration interassociative est également susceptible de faciliter l'obtention de subventions et financements.

➤ Librairies

Ne pas négliger les professionnels du secteur et en profiter pour faire connaître les publications de la LDH.

- Contacter les libraires de votre ville, en particulier pour enfants. Déposer des tracts, une affiche, en parler au libraire, etc.
- Si la librairie organise une rencontre avec un auteur, un éditeur, etc. essayer d'en profiter pour présenter le concours des écrits.

➤ Tous azimuts

- Mettre en place une campagne d'affichage dans tous ces lieux susceptibles d'accueillir des jeunes, de recevoir des associations, etc.
- Déposer la plaquette du concours dans des lieux recevant du public (mairie, bibliothèque, librairie, etc.).

LES MOYENS À MOBILISER

L'organisation du concours, c'est beaucoup de temps donc de l'énergie humaine, mais aussi quelques moyens matériels nécessaires pour dupliquer les dépliants, tirer les affichettes, se déplacer dans tous les lieux utiles, ... Sans oublier de récompenser les lauréats au niveau local.

1 - Financements et subventions

- Outre la demande de subvention auprès de votre mairie, contacter les autres sections LDH de votre environnement géographique participant au concours afin de vous coordonner au niveau fédéral ou régional pour monter des dossiers de subvention auprès du Conseil départemental et du Conseil régional.
- Ne pas négliger le mécénat d'entreprise.
- Attention : faire figurer les noms des donateurs/financeurs sur les documents qui seront présentés lors de la remise des prix.

2 – Recherche de lots

Ne pas hésiter à solliciter les entreprises locales, les commerçants (libraires, marchands de jouets, etc.), les parcs d'attractions locaux, les châteaux, musées, cinémas, etc.

Penser à leur préciser que leur nom apparaîtra sur les publications (tracts, dépliants,...) que vous réaliserez à l'occasion de la remise des prix locale.



Les enfants et les jeunes qui seront primés au niveau national lors de la remise de prix à Paris recevront des lots de la part du siège de la LDH.

JURY ET CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La remise des prix ne doit pas être considérée comme une simple formalité. C'est, pour les enfants (mais aussi leurs parents et leurs enseignants) un moment symbolique. Autant en faire une fête et lui donner un maximum de publicité locale. Cela ne pourra qu'appuyer les efforts de communication de la section/fédération et la faire mieux connaître.

1 – La constitution du jury

- Contacter des personnalités locales (écrivains, comédiens...), des professeurs (de français, de langue vivante, d'histoire-géographie, etc. en fonction du thème).
- Et pourquoi ne pas demander aux jeunes primés de l'année précédente de faire partie du jury. Vous verrez : ils sont souvent plus exigeants que les adultes !

2 – Médiatisation du concours

Prendre contact avec la presse quotidienne régionale, les radios et télévisions locales à l'occasion du lancement (envoi de la présentation du concours et du thème de l'année) pour sensibiliser plus largement et lors de la clôture du concours (remise des prix locale).

Penser à valoriser la sélection d'un enfant ou d'un groupe d'enfants au niveau national, ainsi que sa venue à Paris pour venir chercher sa récompense... Les réseaux sociaux Facebook et Twitter peuvent être utilisés afin de communiquer sur les grands moments (réunion du jury, remise des prix, etc.).

3 – Cérémonie de remise des prix

Première chose, il faut trouver un lieu et donc s'y prendre à l'avance et fixer la date très tôt. Cela peut-être une salle publique (salle municipale, école...), une médiathèque, mais aussi un local privé (librairies, disquaires, etc.).

- Inviter les membres du jury ainsi que des personnalités locales, et peut-être demander la présidence d'honneur du maire pour la remise de prix.
- Inviter les primés de l'année précédente ; surtout ceux qui ont été primés par le jury national, a fortiori s'ils ont fait le déplacement.
- Proposer un goûter aux enfants (sous la forme d'un vernissage, comme font les « grands » !).
- Prendre des photos afin de les diffuser sur vos réseaux sociaux !

LES ÉCRITS PRIMÉS EN LIGNE

Vous trouverez, sur le site de la LDH, [un recueil des œuvres récompensées lors de l'édition 2017-18](#) sur le thème de l'hospitalité. N'hésitez pas à vous en servir pour promouvoir le concours auprès des enseignants et des divers partenaires.

Pour plus de renseignements, contactez le service communication de la LDH :

Clotilde Julien

clotilde.julien@ldh-france.org

01 56 55 51 15